



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDSSDIS.COM

Montreuil, le 29 juin 2020

PRIME DE FEU A 25% VOUS LA MERITEZ... MAIS...

2 heures de débat pour écrire "25" au lieu de "19".



Le texte a reçu un avis favorable à la CNSIS du 24 juin 2020, 16 pour, 2 abstentions (ANSDIS et PCASDIS 78) et 12 contre (tous les autres PCASDIS).

Les employeurs sont tellement POUR qu'ils votent Contre!!!!

Complainte des présidents de SDIS qui se plaignent que la CNRACL ne bouge pas pour la surcotisation. A leurs yeux, c'est le bol d'air nécessaire au financement de la hausse de la prime de feu.

La CNRACL n'a aucun pouvoir d'arbitrage en la matière, elle applique les décrets. La décision dépend de Matignon. La CGT a souligné pendant la CNSIS et au conseil d'administration de la CNRACL qu'en ces temps mouvementés, Matignon et Beauvau pourraient changer de locataires.

Devrons-nous tout ré-expliquer ? Ou reprendre le pavé?,

Au gré des avis, **le décret de la revalorisation avance, pour une échéance milieu d'été?**

Le 1^{er} juillet le CSFPT émettra son avis, le texte sera ensuite soumis au Conseil d'Etat.

Le reste de l'histoire s'écrira certainement lors des conflits locaux à venir, là où les PCASDIS tenteront un taux réduit, ou une application volontairement retardée.

N'oublions pas que pour cette augmentation du taux soit effective, il faut une décision du conseil d'administration de chaque SDIS.

Rien n'est acquis sans que localement la pression soit maintenue...